

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

**2012.12.28 : Intégration de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2013.
Délégation donnée au Bureau pour négocier les conditions de sorties du SICTOM de Rambouillet et du SITREVA.**

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-06-01 du 26 juin 2012 portant sur la modification des statuts de Versailles Grand Parc et l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération de la commune de Châteaufort n°2011/168 portant sur son adhésion à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-10-27 du 2 octobre 2012 portant sur l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE), pour la commune de Châteaufort.

A ce jour, la commune de Châteaufort transfère sa compétence collecte et traitement au SICTOM de Rambouillet dont la compétence traitement est elle-même transférée au SITREVA. Conformément à la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-10-27 du 02 octobre 2012 la compétence collecte sera directement assurée par Versailles Grand Parc à travers ses marchés et la compétence traitement sera déléguée au SIDOMPE pour les raisons suivantes :

- l'adhésion au SIDOMPE permet de regrouper la collecte de Châteaufort avec les communes de Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas ;
- le coût de traitement des déchets de Châteaufort sera d'environ 50.000€/an de moins au SIDOMPE qu'au SITREVA ;
- l'adhésion au SIDOMPE permet de limiter le nombre de syndicats auxquels Versailles Grand Parc adhère et donc les coûts administratifs associés.

Le coût de sortie du SICTOM est estimé à 6300€ et serait composé comme suit :

- 1300€ pour le rachat des bacs ;
- 5000€ pour le rachat des PAV.

Le coût de sortie du SITREVA est estimé, notamment au regard des encours d'emprunt, à 200.000€. Le montant exact de cette pénalité ne pourra être défini qu'après adoption des comptes administratifs du SITREVA au premier trimestre 2013. Il est proposé de donner délégation au Bureau pour négocier et arrêter le montant définitif de cette pénalité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *donne délégation au Bureau pour négocier et décider du montant exact des frais de sortie du SITREVA et du SICTOM en accord avec ces deux syndicats dans la limite de 206 300€ ;*
- 2) *dit que les dépenses sont inscrites au budget 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 678, fonction 812 et 2188 pour le rachat des bacs et des PAV.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012